

DÉJOUER LES PIÈGES POUR LES OISEAUX

BERTRAND POSSE



B. Posse

Les chats domestiques, même bien nourris par leur propriétaire, conservent leur instinct de prédateur, que ce soit envers les oiseaux, les micromammifères, les amphibiens, les lézards ou les gros insectes.

Attirer les oiseaux autour de chez soi, en améliorant la structure et la diversité de ses extérieurs par des haies de buissons indigènes (*Nos Oiseaux* 57: 161-164), en posant des nichoirs (*Nos Oiseaux* 57: 239-242), en augmentant la quantité d'insectes par des bandes herbeuses fleuries (*Nos Oiseaux* 58: 57-58) ou en dispensant de la nourriture aux mangeoires durant l'hiver, ne doit pas faire oublier que **la cohabitation rapprochée de l'oiseau et de l'homme comporte son lot de dangers**. Pour éviter de réduire à néant l'effet positif des aménagements naturels que vous avez préalablement consentis, il convient de prêter garde aux principales sources de mortalité des oiseaux en milieu urbain et rural et de les porter à leur minimum. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous citons quelques-uns des risques encourus par l'avifaune en milieu anthropisé.

Trafic routier

Si vous constatez que des oiseaux sont régulièrement victimes d'une route longeant votre parcelle, votre attention doit être portée sur la position de vos haies de buissons et d'arbustes par rapport à celles du voisinage. Le déplacement, voire la suppression, de tout

ou partie de ce complexe, ou encore l'édification d'un mur ou d'une palissade sur sa face extérieure, peut permettre d'éviter la traversée régulière de la route par les oiseaux changeant d'abri ou de site de gagnage.

Chats

Selon les estimations, la Suisse hébergerait de 1,3 à plus de 1,5 million de chats. Qu'ils soient nourris ou non par leur propriétaire, majoritaires sont ceux qui ont conservé leur instinct de prédateur envers la petite faune des sites qu'ils fréquentent, de jour comme de nuit. Ainsi, en se restreignant aux seuls oiseaux et en ne considérant qu'une moyenne annuelle de 10 individus capturés par chat, toutes mœurs confondues (chats strictement d'intérieur, partiellement d'extérieur, d'extérieur ou encore errants et sans propriétaire), on aboutit à une **mortalité largement supérieure à 10 millions d'oiseaux chaque année!** Bien que grossière, cette estimation n'en est pas moins utile pour mesurer l'ampleur de la prédation – l'équivalent d'environ trois fois la population suisse de Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, notre espèce d'oiseau la plus abondante! Certes, une partie sans doute non négligeable des

oiseaux capturés sont des inexpérimentés ou des affaiblis, qui auraient péri d'une manière ou d'une autre. Il n'en demeure pas moins que l'impact de la prédation par les chats, qui font figure d'intrus dans nos écosystèmes, est sans doute loin d'être négligeable, pour nos oiseaux communs autant que pour des populations locales d'espèces menacées vivant à portée de nos habitations (par exemple le Torcol fourmilier *Jynx torquilla* ou le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*). Tout doit être entrepris pour la réduire – signalons au passage que les chances de survie d'un oiseau blessé par un chat et qui s'échapperait de ses griffes sont faibles, en raison des nombreux agents infectieux hérités des félins. Comment donc amoindrir l'effet de cette prédation ?

- Si vous possédez vous-même un chat explorant les extérieurs, ajoutez une **sonnette** à son collier. Dans bien des cas, le son qu'elle émet suffit à avertir les oiseaux de la présence du félin – mais ce dispositif s'avère inopérant pour le reste de la faune convoitée par les chats. Pour les chats qui ne vous appartiennent pas, la tâche peut, bien sûr, s'avérer plus délicate selon la réceptivité de leur propriétaire, mais un peu d'information et d'entregent suffisent parfois à faire tourner la situation à votre avantage !
- En tant qu'éventuel propriétaire de chat, faites **castrer vos matous**, de manière à éviter des descendances sauvageonnes et habituez votre chat, dès son plus jeune âge, à demeurer à l'intérieur.
- Placez vos **nichoirs hors de portée des chats**, dans des arbres où ils ne peuvent accéder. Les troncs bien droits et élevés peuvent être entourés d'une bande de plexiglas lisse vers 1,3-1,8 m du sol, de manière à empêcher un chat de grimper à un arbre isolé supportant un nichoir.
- De même, placez vos **mangeoires** ou vos **points d'eau loin des couverts où peuvent s'abriter les chats**, mais à portée de buissons et d'arbustes où peuvent se réfugier les oiseaux en cas d'alerte aérienne (par exemple, irruption d'un Epervier d'Europe *Accipiter nisus*).
- Chercher à empêcher l'accès de votre propriété aux chats des alentours demeure une entreprise riche de frustrations, si vous ne pouvez vous assurer la collaboration active de vos voisins. Treillis et buissons épineux en limite de parcelle constituent

des barrières physiques – mais il y a toujours des failles... – tandis que les répulsifs du commerce ne sont pas la panacée et que les arrosages intempestifs des félins importuns ne les empêcheront pas de visiter votre propriété lors de vos absences. Dans tous les cas, c'est une combinaison d'astuces, de patience, d'ingéniosité et de persévérance qui vous apporteront les meilleurs résultats...

Baies vitrées

La transparence des vitrages, leur pouvoir de réflexion ou leur éclairage nocturne induisent les oiseaux en erreur : leur mauvaise vision binoculaire ne leur permet pas de discerner le vrai paysage de l'image réfléchie, si bien que leur course peut être stoppée nette par un choc contre une vitre passée inaperçue. Des solutions existent pour éviter ces méprises souvent mortelles :

- **transparence** : des vitres translucides peuvent être utilisées ou des marquages à l'aide d'autocollants (bandes verticales translucides ou motifs à l'aspect moderne et esthétique, mais en tous les cas pas des silhouettes de rapaces, inefficaces et encore fréquemment vendues dans le commerce); éviter de placer des plantes d'intérieur derrière les vitrages dangereux;
- **réflexion** : des vitres à faible degré de réflexion externe (< 15 %) peuvent être utilisées, tout comme les autocollants précités; des rideaux clairs contribuent également à couper la réflexion du paysage;
- **pollution lumineuse** : l'éclairage artificiel n'est à utiliser que lorsqu'il est nécessaire (par exemple enclenchement et déclenchement à l'aide de capteurs de mouvements) et ne doit pas être dirigé vers le haut.

A ces recommandations s'ajoutent des règles de bon sens concernant l'entretien de votre parcelle. L'abandon de produits chimiques en est une, déjà spécifiée dans notre charte (*Nos Oiseaux* 57 : 160); la taille des haies, en dehors de la période des nids, en est une autre. Pour tous renseignements complémentaires, consultez nos pages spéciales : www.nosoiseaux.ch/ sous « Jardins *Nos Oiseaux* » ou appelez le 027 723 17 22. ■